

ARRETE N° 2024-013 portant délégation de signature
Au vice-président stratégie, ressources humaines, développement durable et responsabilité
sociétale (DD&RS) et du Conseil d'administration (CA)

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation ;
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 15 février 2024 portant élection de Monsieur Vivien QUEMA en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble à compter du 29 février 2024 ;
- Vu** La délibération du Conseil d'administration en date du 15 février 2024 portant élection de Monsieur Etienne GHEERAERT en qualité de vice-président du conseil.

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée par l'administrateur général, à Monsieur Etienne GHEERAERT, Professeur des universités, vice-président du Conseil d'administration en charge de la stratégie, des ressources humaines et du développement durable et de la responsabilité sociétale, à l'effet de signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à l'administration de l'établissement.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 29 février 2024. Elles prennent fin automatiquement en cas de changement de délégataire. La durée du présent arrêté est limitée au plus à la durée du mandat de l'administrateur général.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et publié ou affiché aux lieux prévus à cet effet dans les locaux de l'établissement.

Fait à Grenoble, le 29 février 2024

L'administrateur général

Vivien QUEMA

SIGNÉ